

INVITATION DU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS par la COM. COM. *des Cheires* et L'EPIC le 15 Mai à 20 h

Accueillis par Monsieur BERNARDON Directeur de l'EPIC (1) dans les locaux de l'office du Tourisme *des Cheires* au premier étage de la nouvelle base nautique, ainsi que par Sophie Caroline FARGUES, Directrice la COMMUNAUTE DE COMMUNES *des Cheires* (2) en présence de René SAVIGNAT 3^{ème} Adjoint, les quelques participants de Sauteyras, dont pour le Bureau du Comité de village : Dominique GUITTARD, Corinne KERDRAON, coprésidents et Henri SOULIER Secrétaire ont pris note des souhaits et réponses formulées pour les points suivants.

1. FERMETURE DE L'ENCEINTE DE LA PLAGE ET DE LA BASE NAUTIQUE

Si le « barriérage » a été nécessaire, c'est pour des raisons de sécurité et de respect des lieux, pour prévenir de nuit le risque latent de dégradations et de vol, mais aussi pour préserver les plantations, isoler l'espace « enfants » des zones de circulation des véhicules. Ce n'est aucunement pour faire payer un droit d'accès dans l'enceinte, donc à la plage.

Les accès seront fermés, de juin à septembre, d'abord aux extrémités de l'enceinte, vers 19 heures, puis vers minuit pour l'accès central, en accord et avec la participation du gérant du restaurant du Lac. L'ouverture s'effectuera dès l'arrivée matinale des responsables. Hors saison l'ensemble des accès restera ouvert.

Un aménagement de trajectoire, à partir de l'entrée principale, semble souhaitable pour permettre aux enfants d'accéder à la zone de jeux.

Pour la desserte des gîtes de la Fondation, la mise à disposition d'une clé aux occupants leur permettra un libre accès même à heure très tardive.

Il en sera de même pour le portillon en extrémité du chemin qui passe au pied du mur de limite de propriété de Madame BARD. Cette dernière relève que ce chemin ne permet plus un accès en voiture sur son terrain, comme par le passé, depuis la réalisation des travaux de clôture de la zone « bateaux ». (Un rendez-vous est pris entre les intéressés pour prendre en compte, sur place, ce problème).

Il est signalé à Monsieur BERNARDON qu'EDF n'a toujours pas comblé la tranchée devant le transformateur qui a été nécessaire pour effectuer le branchement d'alimentation électrique de la base.

2. DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB)

Selon les dispositions relatées ci-dessus, les usagers pourront accéder au DAB à compter du 30 juin 2008. Les conditions contractuelles imposent un nombre important d'opérations de retrait toute l'année : au moins 2400 opérations en moyenne mensuelle. En dessous de ce chiffre, une contribution financière qui sera demandée par la banque. Cette contribution qui sera alors partagée entre la COM. COM. *des Cheires* et la Municipalité d'AYDAT.

3. ENTRETIEN DES BERGES

Comme l'an dernier la COM. COM. *des Cheires* fera effectuer l'entretien de l'entrée de la forêt du Lot jusqu'à celle du bourg. Cet entretien sera complet lorsque le programme du prolongement de l'aménagement des berges sera présenté et accepté par la

nouvelle équipe Municipale, en particulier dans la partie en direction de l'entrée du bois du Lot, où des arbres abattus ou déracinés et des branchages jonchent la rive.

4. CHIENS ERRANTS

Un signalétique mieux adaptée va être installée dans l'enceinte de la plage et ses abords. Après un temps de prévenance dissuasive, le non respect des règles conduira à des amendes.

5. STATIONNEMENT

Le parking sur la plate-forme devant la clôture de l'enceinte de la plage, en contrebas de la route, verra matérialiser les emplacements des voitures et des motos. Une réserve de places est prévue pour le Restaurant du Lac, le long des hangars appartenant à la Fondation. Une barrière automatique sera installée à l'entrée au niveau de la route avec un panneau indicateur pour afficher le nombre de places libres. Le parking restera gratuit.

Si le stationnement reste un problème par forte affluence, on ne peut pas continuer à tolérer celui-ci sur le trottoir dans le tournant de la descente à la plage, stationnement intolérable qui oblige les promeneurs à emprunter la chaussée dans une zone dangereuse.

La mairie annonce l'aménagement futur du mode de parking le long de la promenade du lac (garage en épi du côté du mur).

6. ECLAIRAGE

Les horaires d'extinction des éclairages le long de la promenade du lac devront être mis en cohérence avec ceux du reste du village.

Cette INVITATION a bien mis en évidence la volonté de protéger les investissements effectués avec des fonds publics, locaux et espaces à la disposition de tous avec une perspective d'accès aux loisirs payants selon un tarif préférentiel pour les résidents de la COM. COM. *des Cheires*.

Elle a permis aussi, avec la présence des représentants du Conseil Municipal et de Monsieur le Maire, de mentionner que des conventions devront être passées pour l'occupation des terrains communaux inclus ou qui desservent la zone d'exploitation de la base nautique, en complétant l'étendue de l'espace foncier insuffisant de la Fondation Jean MOULIN qui lui est concédé par bail emphytéotique de 45 ans à la COM. COM. *des Cheires*.

Enfin nos hôtes, membres à part entière du Comité de Village de Sauteyras, formulent une invitation pour les journées portes ouvertes qui s'organisent du 23 au 28 JUIN 2008. L'inauguration du site aura lieu début juillet.

Les personnes présentes remercient leurs hôtes pour leur accueil.

(1) Nouveau Président, après les élections Municipales dans les 11 communes et la désignation des délégués communautaires de Monsieur J F CARRIOT Maire du CREST.

(2) Président élu le 13 mai 2008, Monsieur Bernard FAYE Maire d'OLLOIX.